

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS REUNION DE NEGOCIATION PREALABLE

Vendredi 8 décembre 2017

Organisation syndicale à l'origine de la demande d'une négociation préalable : **SE-UNSA**

Date du dépôt de l'alerte sociale : 7 décembre 2017

Date du courriel invitant à la négociation préalable : 8 décembre 2017

Date, heure et lieu de la négociation : vendredi 8 décembre 2017 de 16h à 18h, dans les locaux du rectorat.

### 1. Participants

Représentants de l'administration :

- Vincent PHILIPPE, secrétaire général d'académie
- Florent ROCHEDIX, DASEN adjoint 51, président du jury du CAPPEI
- Isabelle BLEUZE, déléguée académique à la formation des personnels
- Isabelle AVIGLIANO, cheffe du bureau des relations sociales et de l'accompagnement des personnels

2 représentants du **SE-UNSA**:

- Jean-Michel ALAVOINE, secrétaire académique
- Aline GEERAERTS, secrétaire départementale de la Marne

### 2. Revendications de l'organisation syndicale

Dépôt d'un préavis de grève pour les personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés pour la période des 21 et 22 décembre 2017 qui porte sur la mise en place de la formation CAPPEI 2017/2018 : « *dysfonctionnements récurrents ne permettant pas aux stagiaires d'avoir une formation de qualité* ».

L'exaspération est grandissante, la crispation est à son sommet. Les stagiaires envisagent de faire grève, d'intenter une action au tribunal administratif, d'avoir recours à la presse.

Les stagiaires sont motivés, chevronnés et refusent d'avoir une formation au rabais.

Ils demandent :

- une communication de l'institution sur le cadrage des épreuves 2 et 3 du CAPPEI
- le rattrapage des heures de formation qui n'ont pas été assurées (24h sur les 30h prévues) :
  - lundi 4 décembre absence de formateur sans que les stagiaires aient été avertis
  - mardi 5 décembre idem
  - jeudi 7 décembre la formation concernait une partie des stagiaires seulement, ils ont été mis devant le fait accompli

### 3. Réponses de l'administration

Le secrétaire général confirme que l'académie a le souci de réaliser la politique d'inclusion et a besoin d'enseignants chevronnés et formés à l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il explique que la mise en œuvre de la formation CAPPEI est très compliquée et se fait dans un contexte particulier. Le conseiller technique ASH a quitté l'académie. Il n'est pas encore remplacé, c'est le DASEN adjoint de la Marne, par ailleurs président du jury du CAPPEI, qui assure l'intérim.

De plus, l'académie est mise en difficulté car le master dédié n'est pas implanté à l'ESPE de Reims.

La mauvaise communication provient du fait que les tuteurs ont été informés tardivement et les stagiaires n'ont pas été mis en copie.

Les mesures mises en place :

- la nomination d'un formateur académique employé à temps plein

- des recommandations vont être adressées aux candidats. Elles rappelleront les compétences visées et donneront quelques conseils sans trop cadrer car :
- sur l'épreuve 2 « *entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle* » : trop de contraintes brideraient l'expression des candidats et conduiraient à des productions standardisées ;
- pour l'épreuve 3 « *présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* » : le texte est clair et ne nécessite que quelques faibles précisions.

L'académie s'engage à :

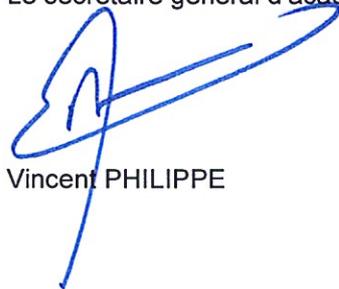
- faire la totalité des heures de formation dues aux stagiaires
- retravailler la cartographie de l'offre académique qui n'est pas complètement satisfaisante
- négocier avec l'ESPE le rattrapage des heures ou les faire assurer par d'autres formateurs dans le cadre d'une « semaine tampon » qui est actuellement encore disponible dans le calendrier.

#### 4. Conclusions de la négociation

- un relevé de conclusion va être rédigé et transmis à l'ensemble des stagiaires du CAPPEI,
- la semaine de rattrapage va être organisée avec le formateur académique,
- un calendrier sera transmis aux stagiaires,
- l'académie étudie la proposition du SE-UNSA de créer, pour les années à venir, un groupe de travail mixte pour l'étude des candidatures qui seront issues du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

Fait à Reims, le 13/12/2017.

Le secrétaire général d'académie,



Vincent PHILIPPE

Le secrétaire académique du SE-UNSA,



Jean-Michel ALAVOINE